

P.V. n° 3 - Séance du 30/9/2019

Présents : MM Monsieur (Président), Robas (Vice-président, Trésorier), De Leener (Secrétaire), Mr Claes, Mlle El Haddouchi, MM Gilles, Lambert, Mme Roisin, Mr Squiflet

Invité excusé : Mr Delchef (Président AWBB)

Approbation des PV des 2/9/2019, 9/9/2019, 19/9/2019 et 26/9/2019

### 1. Correspondance in

- Demande d'attestation pour mutation administrative :
  - 1795 RPC Anderlecht (1423 Barila)

### 2. Correspondance out

- Délivrance d'attestation pour mutation administrative : voir point 1

### 3. Championnat

- Forfait hors délai :
  - Rencontre U12B023 ABC – Berchem 0 – 20
  - Rencontre U14M005 Friendly Bulls – BCS Uccle 0 – 20
  - Rencontre U8A026 Eclair – Uccle Europe
  - Rencontre U12D022 Jodoigne – Lothier 20 – 0
- Forfait sur place :
  - Rencontre U12D027 Genappe – Uccle Europe 20 – 0
  - Rencontre P3HB028 Ecole européenne – Auderghem 0 – 20
  - Rencontre U10A022 BCU Ganshoren – Anciens 13 20 - 0
- Forfait général :
  - 1331 Wezembeek Oppem en U21
  - 2646 ABC en U14B
  - 2646 ABC en U12B
  -
- Rencontre PU14HC013 Wezembeek Oppem – Canter – le CP décide d'annuler le forfait infligé au cercle du Canter, suite à un malencontreux concours de circonstance dans les mails.

### 4. Coupe

- Appel pour l'organisation des ½ finales et finales des coupes  
½ finales les 15 et 16/2/2020, elles seront disputées sur 2 sites, un site pour la CFA et l'autre site pour un club (priorité à un club bruxellois), il y a lieu de savoir organiser 10 rencontres selon le schéma suivant : 5 rencontres le samedi et 5 rencontres le dimanche ou 6 rencontres le samedi et 4 rencontres le dimanche  
Finales les 28 et 29/3/2020 (priorité sera donnée à un club du Brabant wallon)  
Les candidatures doivent être rentrées pour le 18/10/2019  
Speedy MSG a déjà rentré sa candidature pour l'organisation des finales des coupes provinciales
- Création d'une commission technique des coupes, le CP a contacté MM. Destrbecqz T. et D'Hondt C. Ils sont invités à chaque séance du CP sans droit de vote

## 5. Arbitrage

- Tour de table en ce qui concerne les frais de déplacement des arbitres, Mr Robas sera chargé de la vérification desdits frais étant donné certaines exagérations ces derniers temps. Il a été constaté de nombreuses exagérations de la part d'arbitres dans le calcul des frais de déplacement

Le CP tient à rappeler les dispositions statutaires en la matière

L'article 4 de la partie compétition :

Si un arbitre dirige des matches des séries provinciales (jeunes et seniors) d'une autre province que celle dans laquelle il réside, les frais de déplacement seront calculés à partir des limites de la province où les matches ont lieu.

L'article 6 de la partie financière :

Frais de déplacement :

Par kilomètre accompli : suivant un montant déterminé par le TTa

Déplacement dans une même agglomération : suivant un montant déterminé au TTa

Ce système de tarification est aussi valable pour les arbitres

### Exemple 1

Un arbitre résident dans le Brabant wallon doit se rendre à Auderghem : il compte ses frais de déplacement depuis son domicile

Si dans la continuité des rencontres, il doit se rendre à Uccle : cet arbitre devra compter un déplacement agglomération de 6€

### Exemple 2

Un arbitre bruxellois doit se rendre à Braine l'Alleud : il compte ses frais de déplacement depuis son domicile

Si dans la continuité des rencontres, il doit se rendre à Nivelles : il ne pourra que compter les kilomètres parcourus entre Braine l'Alleud et Nivelles

### Exemple 3

Un arbitre de Forest doit se rendre à Nivelles : il compte ses frais de déplacement depuis son domicile (kilomètres parcourus)

Cet arbitre doit se rendre ensuite à Neder Over Hembeek : il ne pourra compter qu'un déplacement agglomération avec un maximum de 8€ comme frais de déplacement

- Rappel aux arbitres : une rencontre s'arbitre sans porter sa montre

## 6. Commission Technique des Jeunes

- Nous sommes satisfaits de la présence lors de l'entraînement de ce dimanche 29 septembre à Ottignies (33 garçons et 5 filles). Nous sommes convaincus que nous pouvons encore faire mieux.

- Prochains entraînements ouvert à tous (garçons nés en 2006 et filles nées en 2007) :

\* SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 (de 10h à 12h) sur le site de l'Ecole Européenne (Boulevard du Triomphe - ATTENTION, IL EST DEMANDE A TOUS PARTICIPANTS D'ÊTRE EN POSSESSION DE SA CARTE DE MEMBRE DE L'AWBB).

\* DIMANCHE 20 OCTOBRE (de 10h à 12h) sur le site du Canter (Boulevard Lambermont).

- Suite à une réorganisation de la commission jeunes, il a été décidé de faire confiance à un seul "HEAD-COACH" qui sera le lien entre le CP et le STAFF en place.

## 7. Trésorerie

- Amendes : PC 16 : absence licence, carte d'identité, visite médicale – PC 33 : licence technique – PC 48 : carte rentrée hors délai ou incomplète – PC 66 : résultats communiqués tardivement

Journée du 22/9/2019

Club	n° de rencontre	article
17	PU14HC016	33
45	P1D016+PU16HD018	33
130	P3HD019+U19D011	33
205	P1H015+PU18HD023+EU14H018	33
242	EUH18HA022+PU16HD016+PHU21B008+P3HD016	33
252	U14M021+PU16HD017	33
400	EU16HB024+EU18HB022+P3DAMES019+P2HA020	33
619	P2HB020	33
689	U14M021	33
697	PU16HD015+U19D009+EHU21018+PU18HC019	33
697	P3HB020	33
928	U14M022	33
1083	P2D018	33
1423	PU14HC017+PU16HC017	33
1542	PU18HC020+PU16HD016	33
1584	PU14HC017	33
1610	EU14H020	33
1795	PU16HD020	33
1949	PU16HD015+U14M019+P3HP018+P2D013	33
2316	P3HC139	66
2316	PU14HB017+P3HC139+P2HA019	33
2344	P2HB015+EU18HA021+EU14H015+EHU21017	33
2429	EU18HB023+PU16HC019	33
2576	EU14H020+PU14HC021	33
2640	PU18HC020	33
2646	P3HA108+PU18HD021	33
2714	P3HD019	33

## 8. Mini Basket

- Journée à l'Excelsior le 1/12/2019, le CP va contacter les clubs en collaboration avec le club organisateur

## 9. Actualité de la province

- Dossier I.D :  
A la demande du Conseil d'Administration, il est demandé de réexaminer la sanction du retrait définitif du statut de monsieur I.D.  
Le CP décide lever la suspension de cet arbitre  
Le CP classe monsieur I.D. dans les catégories U14 et U16 provinciaux, uniquement dans des rencontres garçons
- Forfaits signalés moins de 24h avant la rencontre :  
En fonction de la conduite définitive transmise au CP pour le vendredi 10h, les forfaits seront facturés car il est difficile de prendre contact avec les arbitres en dernière minute
- Problématique des coaches évoluant dans différents clubs :  
Nous nous sommes retrouvés à quelques reprises confrontés à des demandes de modification de calendrier tardives du fait que des coaches évoluent dans différents clubs ou différentes équipes d'un même club  
Nous invitons les responsables calendrier à être plus vigilent à cette problématique afin de ne plus devoir demander des modifications tardives
- Rappel aux acteurs d'une rencontre :  
Environ 20 minutes avant le début de la rencontre, les arbitres vérifient la feuille de match et les documents adéquats (ce qui revient à dire que les arbitres doivent être présents)  
10 minutes avant le début de la rencontre, le coach doit indiquer la participation de son équipe sur la feuille de match (ce qui revient à dire que le coach doit être présent, à défaut les arbitres devront en désigner un)  
Durant la rencontre, un joueur peut prendre part à la rencontre si son nom est indiqué sur la feuille de match. Si à son arrivée son nom ne figure pas sur la feuille de marque, il ne pourra pas participer à la rencontre

Prochaine réunion : 21/10/2019

O. MONSIEUR – A. DE LEENER